

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

**OBJET :** Commune des Baux-de-Provence - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2020 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la commune des Baux-de-Provence, au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention totale de 354.000 € pour la tranche 2016 du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2020 dont la dépense subventionnable globale s'élève à 590.000 € HT, conformément à l'annexe 1, jointe au rapport.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune des Baux-de-Provence la convention de partenariat (avenant n°1 au Contrat Départemental), définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet,

- d'approuver les montants d'affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 2.520.000 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune des Baux-de-Provence, en application de la délibération n° 227 du 2 octobre 2015.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée